



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 21-365**

Avis public est donné que le Règlement numéro 21-365 modifiant le règlement de zonage no 15-288 relativement aux usages complémentaires de même nature ainsi qu'à la bonification des usages principaux autorisés au sein de la zone C126 est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté du Fjord du Saguenay en date du 10 août 2021.

Lors d'une séance du conseil tenue le 2 août 2021, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 21-365 modifiant le règlement de Zonage no 15-288 relativement aux usages complémentaires de même nature ainsi qu'à la bonification des usages principaux autorisés au sein de la zone C126.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 12^e jour du mois d'août 2021.


Mireille Bergeron
Secrétaire-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 12^e jour du mois d'août 2021, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois d'août deux mille vingt-et-un.


Mireille Bergeron
Secrétaire-trésorière et directrice générale